

**D05 - Demande d'utilisation de matériel non biologique de reproduction des végétaux pour la recherche, le développement ou la conservation (justification code D)**

Organisme de contrôle	
Numéro unique d'opérateur BIO	
Dénomination officielle de l'opérateur	
Numéro BCE	
Centre de recherche officiel concerné par la demande	

Type de matériel de reproduction : <input type="checkbox"/> Semences <input type="checkbox"/> Tubercules <input type="checkbox"/> Plants <input type="checkbox"/> Autres (précisez) :	Espèce :  Groupe de variétés :  Variété :  Niveau de disponibilité (1, 2 ou 3) :
Superficie concernée (unités) : Quantité de matériel de reproduction envisagée (unités) :	
Contexte (joindre les documents adéquats) : <input type="checkbox"/> Recherche <input type="checkbox"/> Essai à petite échelle sur le terrain <input type="checkbox"/> Conservation des variétés <input type="checkbox"/> Développement de produits Justifiez le besoin :	

Je certifie que le matériel non biologique de reproduction des végétaux n'est pas traité, après la récolte, avec d'autres produits phytosanitaires que ceux admis conformément à l'article 24 § 1 du R(UE) 2018/848 relatif à la production biologique.

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Organisme de contrôle : <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable Commentaires :	Autorité compétente <input type="checkbox"/> Demande acceptée <input type="checkbox"/> Demande refusée Commentaires :
Date : Nom et signature :	Date : Nom et signature :

Références réglementaires : règlement (UE) 2018/848 et AGW du 13/10/2022 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques



**CONTACT**

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal  
**Direction de la Qualité et du Bien-être animal**  
 Chaussée de Louvain, 14 - 5000 Namur - [bio.dqo3@spw.wallonie.be](mailto:bio.dqo3@spw.wallonie.be)